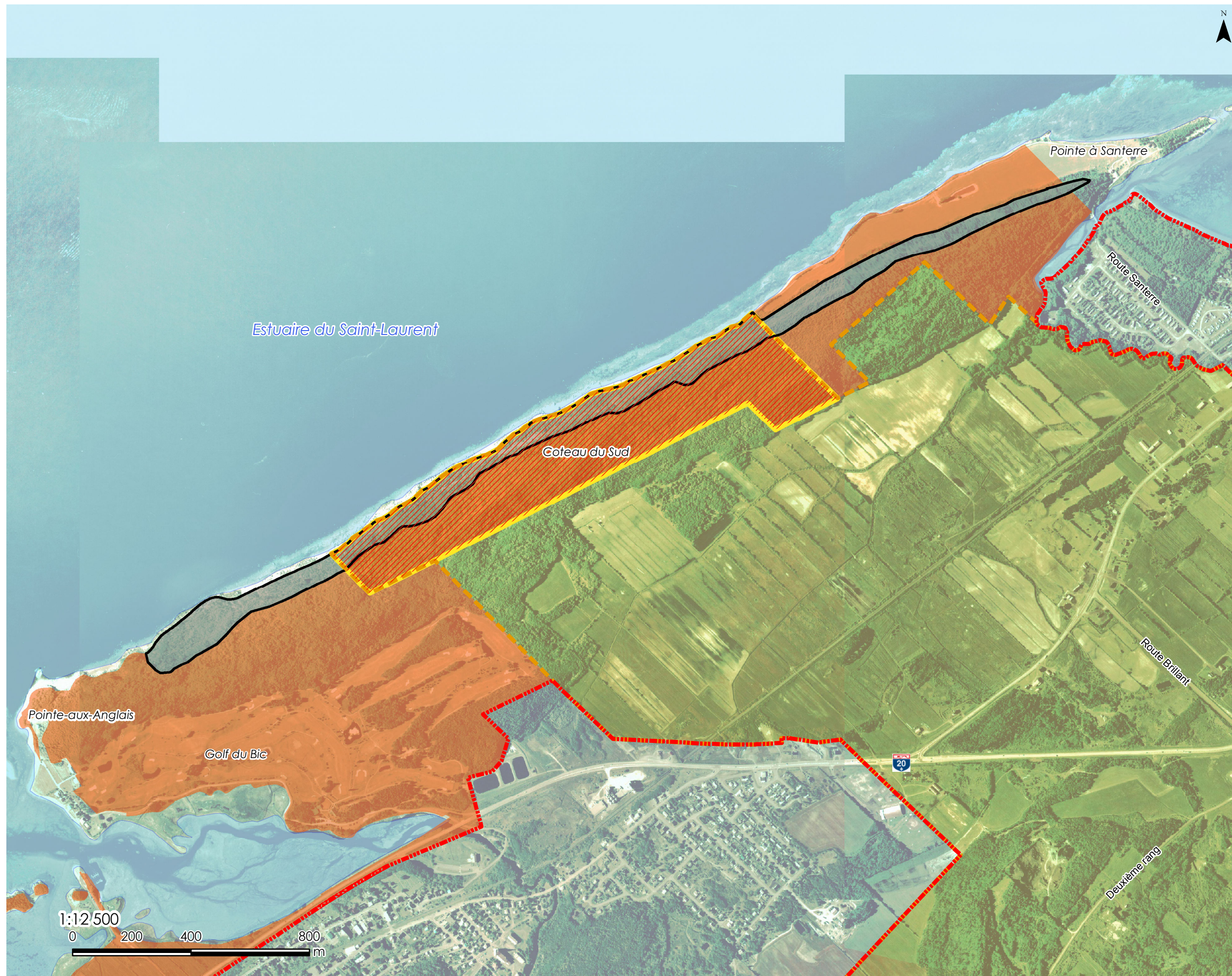




Plan 7.4.2

EMPIÈTEMENT DES AFFECTATIONS
DE CONSERVATION ET RÉCRÉATIVE
DE LA VILLE DE RIMOUSKI
(SECTEUR DU BIC) À L'INTÉRIEUR
DE LA ZONE AGRICOLE

-  Secteur d'empiètement
-  Zone agricole
-  Périmètre urbain
-  Affectation de conservation
-  Affectation récréative

Projection cartographique: MTM système de coordonnées planes du Québec.
Système de référence géodésique: NAD 83.

Sources des données:
Base de données topographiques du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la faune.
Base de données MRC de Rimouski-Neigette.

©2013 MRC de Rimouski-Neigette. Tous droits réservés.
07-13_Plan_07-4-2.MXD Imprimé le 2015-03-27 08:55

Corrigé par:
Lucie Alice Côté
1 octobre 2013

Vérifié par:
François Loiselle

Schéma d'aménagement et
de développement 11-09
Règlement 03-14
Adopté le 23 octobre 2013
En vigueur le 20 décembre 2013